

Vaccins COVID-19

Valneva



QUE FAIRE EN CAS D'EFFETS INDESIRABLES ?

 VOUS RESSENTEZ OU AVEZ EU	 ▶ CE QU'IL FAUT SAVOIR	 ▶ CE QU'IL FAUT FAIRE
<ul style="list-style-type: none"> • des maux de tête • des nausées • des vomissements • des douleurs musculaires • de la fatigue • des vertiges • une douleur à la gorge • un gonflement des ganglions lymphatiques • site d'injection : sensibilité, douleur, démangeaisons, durcissement, gonflement, rougeur 	<p>Ils sont connus et, pour certains, communs à toute vaccination. Désagréables, ils ne sont pas graves et disparaissent spontanément en quelques jours.</p>	<p>Si les effets ne passent pas spontanément en quelques jours, rapprochez-vous d'un professionnel de santé (pharmacien ou médecin).</p> <p>En cas de fièvre et/ou de douleurs, nous conseillons de privilégier l'utilisation du paracétamol à la dose la plus faible et le moins longtemps possible.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • une sensation anormale sur la peau (par exemple, picotements) • une perturbation du goût • un évanouissement • une sensibilité réduite • une migraine • une diarrhée • une douleur au ventre • une transpiration excessive • une éruption cutanée • une douleur dans la jambe ou le bras • des douleurs articulaires • des crampes musculaires • une augmentation de la vitesse de sédimentation des globules rouges 	<p>Ces effets sont connus et pour certains, communs à toute vaccination. Ils sont entre peu et très fréquents</p>	<p>Si vous êtes gêné(e), rapprochez-vous d'un professionnel de santé (pharmacien ou médecin). Vous serez pris(e) en charge si nécessaire.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • un faible taux de plaquettes sanguines • une sensibilité à la lumière • une inflammation d'une veine liée à un caillot sanguin 	<p>Désagréables, ils disparaissent généralement spontanément. Ils sont rares.</p>	

Vous pouvez déclarer tout effet indésirable sur le portail des signalements en complétant le formulaire en ligne : signalement.social-sante.gouv.fr/ ou rapprochez-vous d'un professionnel de santé. Privilégiez la déclaration des effets graves et/ou inattendus.

Pour tout renseignement complémentaire, rendez-vous sur la Base de données publique des médicaments : <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>